



# SOMMAIRE



04-10

## PRÉSENTATION

**05**

Le mot du Président

**08**

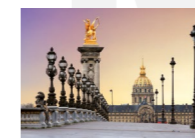
Note de conjoncture

**08**

La Banque BIA en quelques mots

**10**

Organes de contrôle et de direction



12-33

## RAPPORT FINANCIER

**14**

Bilan

**16**

Compte de résultat

**17**

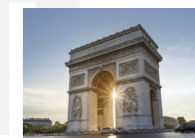
Annexe des comptes annuels,  
exercice clos le 31 décembre 2017

**18**

Informations complémentaires aux comptes  
annuels au 31 décembre 2017

**31**

Procès verbal de l'Assemblée Générale  
Ordinaire Annuelle du 17 mai 2018



34-55

## RAPPORT DE GESTION

**36**

Rapport de gestion présenté  
par le Conseil d'Administration

**42**

Rapport du Conseil d'Administration  
sur le Gouvernement d'Entreprise

**47**

Rapport des Commissaires aux Comptes  
sur les comptes annuels

**52**

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes  
sur les conventions réglementées

## Le Mot du Président

*La Banque BIA continue à prouver une nouvelle fois sa capacité de résilience et à maîtriser la gestion de la contrainte majeure des grands risques dans un contexte de visibilité réduite sur la fin du règlement de la restructuration du capital de la Banque ouvert depuis 2011.*

*Une nouvelle initiative sur ces problématiques a été engagée en fin d'année 2017 entre les deux actionnaires.*

*Un résultat bénéficiaire a été enregistré malgré une sous-activité qui impacte négativement les potentialités de ses marchés, de ses disponibilités en liquidité et des métiers qu'elle performe.*

*La Banque BIA maintient ses activités en dépit de la non-recapitalisation malgré les surcoûts en matière de gestion liés au respect des dispositifs en matière réglementaire et particulièrement les nouvelles dispositions relatives aux ratios prudentiels qui s'appliquent aux engagements sur ces marchés traditionnels.*

*Dans une telle situation, il est utile de souligner les efforts du personnel dévoué et engagé à conserver le niveau opérationnel et le respect de la réglementation même si des nouvelles difficultés de mise en œuvre des réglementations doivent être réalisées au cours de l'exercice 2018.*

*Les objectifs assignés demeurent dans le même esprit, à savoir assurer l'efficacité du niveau opérationnel en adéquation avec les défis majeurs des nouvelles réglementations de l'activité bancaire. La Banque BIA attend avec grand intérêt l'action des actionnaires pour obtenir les moyens nécessaires de reprendre l'activité plus soutenue en vue de satisfaire les besoins liés à son objet social lors de sa création.*

**Brahim SEMID**







**PRÉSENTATION**





## NOTE DE CONJONCTURE

En 2018, l’embellie conjoncturelle mondiale et le redressement du commerce international devraient se confirmer. Le rebond attendu de la croissance mondiale en 2018 reposera surtout sur la vigueur de la croissance des États-Unis ainsi que celle des pays producteurs de matières premières.

Toutefois, selon le consensus des analyses économiques dominantes, il reste exposé à de nombreux risques :

- une accélération du resserrement monétaire de la Fed face à une pression inflationniste ;
- une nouvelle correction sur les marchés financiers ;
- un protectionnisme plus marqué dans un contexte mondial de guerre commerciale ;
- des tensions géopolitiques y compris en Europe eu égard au Brexit ;
- un « atterrissage brutal » de l’économie chinoise dans le cadre de la politique de stabilisation ;
- une volatilité inégale des devises émergentes.

Pour les Etats-Unis, la réforme fiscale venant stimuler l’économie au pic de son cycle, il s’agit de prévenir la surchauffe sur le court terme et de poursuivre en douceur la sortie de la politique d’accommodement monétaire. La hausse des mesures protectionnistes et tarifaires pourrait favoriser une dépréciation de la monnaie américaine. L’éclatement d’une bulle obligataire n’est pas exclu.

Pour la Chine, la tendance est à la décélération de la croissance dans des limites contenues avec moins d’investissement et de consommation. Les deux cibles principales de la politique économique resteront de réduire les surcapacités de production et d’arbitrer en bonne dette et mauvaise dette des entreprises.

Pour la zone Euro, porté par un mouvement vertueux au plan des investissements et de la consommation, le rythme de croissance devrait s’affirmer, amplifié par une demande externe. L’amélioration de la profitabilité devrait stimuler le cycle d’accumulation du capital sur fond d’inflation modérée.

Pour les pays émergents, une légère accélération des exportations sera le principal levier de la croissance avec deux risques majeurs : les conséquences des remontées des taux d’intérêt par la Fed ainsi qu’une éventuelle aggravation des tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine.

Pour la région MENA, en dépit des risques géopolitiques, les perspectives restent positives à court terme. La croissance devrait se maintenir au cours des deux prochaines années, et s’établir à 3,3% et 3,2% en 2019 et 2020 respectivement. En toile de fond, le défi incontournable demeure la conduite effective de réformes structurelles afin de répondre de manière durable aux tensions socio-démographiques issues du modèle rentier.

## LA BANQUE BIA EN QUELQUES MOTS

### HISTORIQUE

Créée en 1975 au cœur de Paris, la Banque BIA a changé de raison sociale en 2006. Destinée depuis son origine au renforcement et au développement des relations économiques et financières entre la France et les pays arabes, la Banque BIA s’est d’abord spécialisée dans les années quatre-vingt dans le financement des flux commerciaux entre la France, l’Algérie et la Libye. Les années 2000 ont consacré l’amorce d’une nouvelle stratégie commerciale élargie à l’ensemble de l’espace méditerranéen ainsi qu’à l’Afrique subsaharienne.

Ainsi la Banque BIA est-elle devenue une banque de référence en France et en Europe au service du développement des relations commerciales entre les deux rives de la Méditerranée. La nouvelle stratégie mise en œuvre se décline autour de trois axes : “client - efficacité - Méditerranée” :

- En tant qu’entreprise, la Banque BIA a pour vocation de gagner de nouveaux clients, de les fidéliser, de nouer des partenariats, de mobiliser ses équipes sur les objectifs de la stratégie orientée client ;
- En tant que banque et espace réglementé de création de valeurs, elle veille à garantir la qualité, la réactivité, la sécurité et l’efficacité des opérations dans le respect de la réglementation ;
- En tant que banque de référence de la Libye et de l’Algérie en France et en Europe, la Banque BIA veille en permanence à assurer un niveau de qualité de service qui soutient la comparaison avec la concurrence. Elle offre à sa clientèle l’avantage de la connaissance des marchés et de l’environnement de la rive sud de la Méditerranée.

### L’ACTIONNARIAT

Le capital de 158 100 000 euros est détenu à parité par deux banques d’État, l’une algérienne: la Banque Extérieure d’Algérie, l’autre libyenne: la Libyan Foreign Bank. Chacune d’elles est la première dans son pays et dispose de moyens financiers importants, étant notamment en charge des transactions sur les hydrocarbures vers les pays importateurs (Amérique du Nord, Europe, Asie). Elles assurent pour le compte de grandes entreprises de ces pays les relations financières avec la zone OCDE. Elles sont donc particulièrement soucieuses de leur réputation et de l’image de marque de leurs filiales, et spécialement de leur filiale française, la Banque BIA.

### MÉTIER

#### CRÉDIT DOCUMENTAIRE

Au sein des métiers de financement à l’international, le crédit documentaire constitue le cœur d’activité de la Banque BIA. L’évolution des opérations de crédit documentaire continue de traduire tout aussi bien le soutien naturel des maisons mères que l’élargissement et le renforcement de nos relations avec de nombreuses institutions bancaires, dans les pays fondateurs et dans le monde. La spécialisation et l’expertise reconnue sur le métier de crédit documentaire permettent à la Banque BIA d’assumer le rôle essentiel qui lui a été assigné depuis sa création : faciliter les opérations de commerce extérieur et conseiller les clients sur des marchés qui lui sont parfaitement familiers.

#### MOYENS DE PAIEMENT

Le développement des opérations commerciales entre la France et l’Algérie d’une part, et la Libye d’autre part, a favorisé le triplement de l’activité de détail de la banque au plan des transferts et du recouvrement des chèques. Le service personnalisé que notre banque met à la disposition de ses clients contribue à dynamiser les transactions.

#### FINANCEMENTS ET GARANTIES

La taille de la banque permet une réactivité pour une clientèle sélectionnée. La Banque BIA propose différents types de concours afin d’accompagner sa clientèle dans le développement de son activité :

- Crédits commerciaux ;
- Escompte de créances ;
- Crédits de trésorerie à court terme ;
- Crédits financiers ;
- Crédits hypothécaires ;
- Garanties de marchés, de paiement...

#### TRÉSORERIE-CHANGE

Au sein de la Banque BIA, la trésorerie-change a pour mission d’optimiser la gestion de trésorerie, mais également d’apprécier et de gérer les risques de marché générés par les activités de la banque. Très actif sur les opérations interbancaires, le front-office intervient également sur le marché des changes afin d’assurer une mission de conseil et d’intermédiation et d’accompagner les clients confrontés à une problématique de couverture.

### MARCHÉS

#### TYPOLOGIE DE NOTRE CLIENTELE

La Banque BIA est un acteur majeur du développement du commerce entre la France et les principaux pays de la zone sud de la Méditerranée. Son activité est organisée autour de deux pôles clientèle.

##### • Les banques

La Banque BIA est l’interlocuteur privilégié des principales banques algériennes et libyennes sur toutes les opérations bancaires du commerce extérieur. Elle intervient aussi dans les principaux pays d’Afrique et du Moyen-Orient, notamment dans le cadre d’opérations documentaires, de syndication, de financement, et d’émissions de garanties. La Banque BIA confirme les crédits documentaires émis par des banques situées dans un grand nombre de pays, notamment des pays émergents. Elle s’inscrit également comme un acteur important du marché interbancaire, essentiellement sur des opérations à court terme.

##### • Les entreprises

La Banque BIA finance les entreprises qui exportent ou qui ont vocation à développer un chiffre d’affaires sur ses marchés de prédilection. Le développement de cette catégorie de clientèle s’est intensifié à partir de 2003.

**ORGANES DE CONTRÔLE ET DE DIRECTION**

**Actionnaires**

Banque Extérieure d'Algérie	50 %
Libyan Foreign Bank	50 %

**Conseil d'administration**

Brahim Semid	<i>Président</i>
Bachir Samalous	<i>Vice-Président</i>
Mustafa Ben Khalifa	<i>Administrateur</i>
Hocine Tahraoui	<i>Administrateur</i>
Banque Extérieure d'Algérie	<i>Représentée par Brahim Semid, Administrateur</i>
Libyan Foreign Bank	<i>Représentée par Naji Mohamed IssaBelgasem, Administrateur</i>

**Comité de direction**

Brahim Semid	<i>Président</i>
Bachir Samalous	<i>Vice-président</i>
Amer Mohamed Amish	<i>Directeur général délégué adjoint</i>
Mohamed Younsi	<i>Directeur général délégué adjoint</i>

**Direction générale**

Amer Mohamed Amish	<i>Directeur général délégué adjoint</i>
Mohamed Younsi	<i>Directeur général délégué adjoint</i>

**Commissaires aux comptes**

Artex Audit Associés	
Sofideec Baker Tilly	

**Comité d'audit**

Mustapha Ben Khalifa	<i>Président</i>
----------------------	------------------

**Comité des comptes**

Brahim Semid	<i>Président</i>
--------------	------------------

**Inspection générale**

Sabine Hajjar	
---------------	--





**RAPPORT FINANCIER**

**Bilan** (en milliers d'euros)

ACTIF	31.12.2017	31.12.2016	Variation 1 an
Caisse banques centrales, CCP	2 213	2 660	-16,80 %
Effets publics et valeurs assimilés			
Créances sur les établissements de crédit	133 203	141 990	-6,19 %
Opérations avec la clientèle	60 266	99 149	-39,22 %
Obligations et autres titres à revenu fixe	34 828	31 071	12,09 %
Actions et autres titres à revenu variable	117 055	133 888	-12,57 %
Participations et autres titres détenus à long terme	3 314	7 437	-55,45 %
Parts dans les entreprises liées			
Crédit-bail et location avec option d'achat			
Location simple			
Immobilisations incorporelles	140	205	-32,00 %
Immobilisations corporelles	1 509	1 326	13,80 %
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Comptes de négociation et de règlement			
Autres actifs	19 730	19 820	-0,46 %
Comptes de régularisation	1 156	822	40,68 %
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>373 414</b>	<b>438 369</b>	<b>-14,82 %</b>

**Hors-Bilan** (en milliers d'euros)

ENGAGEMENTS DONNÉS	31.12.2017	31.12.2016	Variation 1 an
Engagements de financement	5 180	6 741	-23,15 %
Engagements de garantie	94 014	106 575	-11,79 %
Engagements sur titres			

PASSIF	31.12.2017	31.12.2016	Variation 1 an
Caisse banques centrales, CCP			
Dettes envers les établissements de crédit	79 031	93 613	-15,58 %
Opérations avec la clientèle	124 781	174 923	-28,67 %
Dettes représentées par un titre			
Autres passifs	915	1 058	-13,47 %
Comptes de régularisations	2 974	2 913	2,09 %
Comptes de négociation et de règlement			
Provisions pour risques et charges	26 100	26 775	-2,52 %
Dettes subordonnées			
Fonds pour risques bancaires généraux			
Capitaux propres hors FRBG			
Capital souscrit	158 100	158 100	
Primes d'émissions			
Réserves	1 816	1 816	
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'invest.			
Report à nouveau (+/-)	-20 829	-23 275	-10,51 %
Résultat de l'exercice (+/-)	526	2 446	-78,51 %
Résultat en instance d'affectation			
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>373 414</b>	<b>438 369</b>	<b>-14,82 %</b>

ENGAGEMENTS REÇUS	31.12.2017	31.12.2016	Variation 1 an
Engagements de financement			
Engagements de garantie	72 655	78 697	-7,68 %
Engagements sur titres			



**Compte de résultat** (en milliers d'euros)

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016	Variation 1 an
+ Intérêts et produits assimilés	5 382	6 047	-11,01 %
- Intérêts et charges assimilées	-346	-411	-15,62 %
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées			
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées			
+ Produits sur opérations de location simple			
- Charges sur opérations de location simple			
+ Revenus des titres à revenu variable	381	1 003	
+ Commissions (produits)	1 401	1 473	-4,86 %
- Commissions (charges)	-263	-299	-11,97 %
+/- Gains ou pertes sur op. des portefeuilles de négociations	244	417	-41,36 %
+/- Gains ou pertes sur op. des portefeuilles de placements et assimilés	3 637	4 652	-21,82 %
+ Autres produits d'exploitation bancaire	7	27	-73,90 %
- Autres charges d'exploitation bancaire	-1	-4	
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>10 441</b>	<b>12 904</b>	<b>-19,09 %</b>
- Charges générales d'exploitation	-12 362	-12 788	-3,33 %
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-370	-424	-12,74 %
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>-2 291</b>	<b>-308</b>	<b>644,77 %</b>
Coût du risque	2 868	-1 617	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>577</b>	<b>-1 925</b>	<b>-130,00 %</b>
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	19	4 635	
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>596</b>	<b>2 441</b>	<b>-75,57 %</b>
+/- Résultat exceptionnel	17	5	256,90 %
- Impôt sur les bénéfices (+/-)	-88	0	
+/- Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées	0	0	
<b>RESULTAT NET</b>	<b>525</b>	<b>2 446</b>	<b>-78,51 %</b>

**Annexe des comptes annuels, exercice clos le 31.12.2017**

**1. PRINCIPES COMPTABLES ET PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS**

Les comptes de la Banque BIA sont établis et présentés conformément aux dispositions issues du règlement de l'Autorité des Normes Comptables «ANC2014-07». Les intérêts et commissions assimilés sont comptabilisés pour leur montant couru, constatés prorata temporis. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondants à des prestations de services sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

**2. CONVERSION DES COMPTES ET ÉTATS FINANCIERS EN DEVICES**

Les créances, dettes, engagements hors-bilan, libellés en devises (hors zone de la monnaie unique) sont convertis en Euros aux cours de change déterminés par la Banque de France à la clôture de l'exercice. Les produits et charges en devises, relatifs à des prêts, des emprunts et assimilés, des titres ou des engagements hors-bilan, sont convertis en euros au cours du comptant lors de leur passation dans le compte de résultat.

**3. OPÉRATIONS DE CHANGE**

Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation des comptes de position sont portés en résultat à chaque fin de période. Les contrats de change non dénoués à la date de clôture, et couverts par des opérations au comptant, sont réévalués au cours du comptant de fin d'exercice. Les reports et déports calculés lors de la conclusion des contrats sont enregistrés prorata temporis en compte de résultat.

**4. IMMOBILISATIONS**

Les immobilisations figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition décomposée selon le règlement CRC 2004-06 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2005 diminuées des amortissements calculés selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation prévue, conformément au règlement CRC 2002-10 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Les immobilisations incorporelles correspondent aux logiciels informatiques.

**5. TITRES**

Les « obligations et autres titres à revenus fixes » sont constitués essentiellement de titres obligataires, d'OPCVM et de BMTN. Les primes et décotes sont amorties de façon linéaire suivant la durée de l'engagement. Les « actions et autres titres à revenu variable » sont composés essentiellement de BMTN et de titres cotés estimés à la valeur de marché. La rubrique « Participations et activité de portefeuille » comprend des titres de participation détenus de façon durable et comptabilisés au plus bas du prix de revient et de leur valeur déterminée sur la base de l'actif net.

**6. CRÉANCES DOUTEUSES**

En application des dispositions de l'article 2221 du règlement ANC2014-07, une distinction est pratiquée, au sein de l'ensemble des risques de crédits, entre les encours sains, les encours douteux et les encours douteux compromis. Les encours douteux sont déclassés comptablement en encours douteux compromis, lorsque les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et lorsqu'un passage en perte à terme est envisagé. Les intérêts ne sont plus comptabilisés après le transfert des créances en encours douteux compromis.

Au regard des dispositions de l'article 2221-5 du règlement ANC 2014-07, les créances restructurées font l'objet d'un reclassement en encours sain. Sur ces créances, il est également procédé à l'enregistrement d'une décote calculée par référence à des prix de marché constatés sur ces créances ou des créances de même nature et de mêmes caractéristiques ayant fait l'objet de transactions récentes. Les charges et produits relatifs à la gestion des décotes sur les créances restructurées sont inscrits en coût du risque.

**7. PROVISIONS**

Conformément aux règles en vigueur, chaque créance compromise est estimée à son risque de non recouvrement à la clôture de l'exercice. Les critères d'appréciation des risques que nous avons définis, sont basés sur l'environnement économique et politique d'une part, sur la nature intrinsèque de la créance d'autre part, mais aussi sur la cotation de la créance sur un marché réglementé s'il y a lieu.

Les intérêts impayés, ainsi que les intérêts courus sur les encours douteux non compromis sont intégralement provisionnés.

**8. ENGAGEMENTS SOCIAUX**

Les dispositions réglementaires relatives aux régimes des retraites complémentaires obligatoires sont appliquées à travers les cotisations, comprises dans les charges de l'exercice, versées à des organismes de retraite prévus par la Convention Collective.  
 Les engagements de retraite font l'objet d'un provisionnement, selon l'option prescrite aux dispositions de l'article L 123.13 du code de commerce.  
 En application de la recommandation CNC n° 03 – R – 01 les engagements relatifs aux médailles du travail sont comptabilisés en charges de l'exercice.  
 Les cotisations sociales suivant la législation en vigueur relatives aux engagements sociaux font également l'objet d'un provisionnement.

**9. CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE**

Aucune modification n'est intervenue dans les méthodes d'évaluation retenues. Les comptes de l'exercice sont présentés selon le format découlant de l'application des dispositions du règlement ANC 2014-07.

**Informations complémentaires aux comptes annuels au 31.12.2017**

**1. TOTAL DU BILAN**

En clôture, le total de bilan accuse un repli de 14,8% et s'élève à 373 414 KEUR contre 438 369 KEUR à fin 2016.

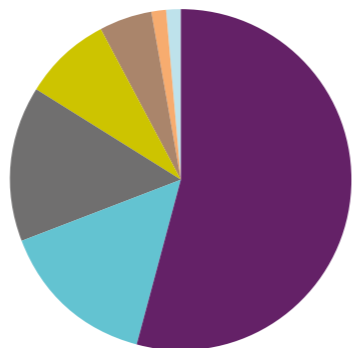
**2. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES CRÉANCES**

La répartition géographique des créances reste quasiment inchangée d'un exercice sur l'autre. Les créances sur l'Union Européenne représentent toujours un peu plus de la moitié du total des créances, et les créances sur l'Algérie représentent 15% du total comme en 2016.

**3. OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET OPÉRATIONS INTERBANCAIRES**

Les comptes ordinaires débiteurs incluent essentiellement nos avoirs à vue chez les correspondants. Les comptes et prêts à terme sont constitués majoritairement d'opérations de trésorerie interbancaires à court terme et de placement auprès de l'institut d'émission.  
 Les créances bancaires sur pays hors OCDE ressortent à 65 538 KEUR, et les provisions venant en diminution des actifs concernés s'établissent à 48 592 KEUR.  
 Au 31 décembre, il n'y a pas de créance sur nos actionnaires recensée à l'actif du bilan.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CREANCES au 31.12.2017



- 51.84%** Union Européenne et pays associés
- 15.45%** Algérie
- 8.56%** Autres pays du monde
- 16.07%** Moyens-Orient
- 1.88%** Autres pays d'Europe
- 4.18%** Autres pays d'Afrique
- 2.02%** Libye

**Les opérations de trésorerie et opérations interbancaires se décomposent ainsi :**

ACTIF (en milliers d'euros)	2017	2016
Caisse	481	309
Dépôts à vue auprès des Instituts d'émission	1 732	2 351
Comptes ordinaires	34 146	52 735
Comptes et prêts à terme	98 422	88 657
Créances rattachées Prêts banques	171	99
Valeurs reçues en pensions à terme	0	0
Créances douteuses	465	499
<b>TOTAL</b>	<b>135 417</b>	<b>144 650</b>

**Décomposition des opérations interbancaires (Durée restant à courir)**

(en milliers d'euros)	Op. au Jour le jour	< 3 mois	3 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts à terme interbancaires et prêts financiers	0	93 350			5 072	98 422

**4. CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE**

Les créances sur la clientèle sont composées des créances commerciales, des crédits et autres concours à la clientèle et des comptes ordinaires débiteurs. Les créances rattachées sont agrégées à chacune des principales rubriques du bilan.

Les créances clientèle sur pays hors OCDE ressortent à 39 233 KEUR. Les décotes et provisions afférentes à ces actifs ressortent respectivement à 7 614 KEUR et 6 887 KEUR.

Les comptes débiteurs de la clientèle incluent les créances douteuses nettes et impayés pour 9 974 KEUR, ces créances sont provisionnées à hauteur de 69%.

(en milliers d'euros)	2017	2016
Crédits à la clientèle	44 603	86 575
Comptes ordinaires	4 737	2 178
Créances douteuses nettes et impayés	10 829	10 321
Créances rattachées	96	74
<b>TOTAL</b>	<b>60 265</b>	<b>99 149</b>

**Décomposition des crédits clientèle (Durée restant à courir)**

(en milliers d'euros)	Exigibilités au Jour le jour	< 3 mois	3 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	> 5 ans	Total
Créances clientèle		3 209	31 540		9 853	44 603



5. TITRES

RECAPITULATIF AU 31.12.2017 (en milliers d'euros)											
Intitulé	Base provisionnable			Provisions			Prime et décote	Risque en K€ (Déc. 2017)	% prov	Valeur au 31.12.17	Plus value latente
	Créances au 31.12.17 en K€	Créances au 31.12.16 en K€	Variation 17/16 en K€	Stock 31.12.17 en K€	Stock 31.12.16 en K€	Variation 17/16 en K€					
Titres de placement	154 991	169 562	-14 571	(4 723)	(6 585)	1 863	1 615	151 883	3,05%	151 883	697
Titres de participation	4 086	7 858	-3 772	(772)	(421)	-352		3 314	18,90%	-	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>159 076</b>	<b>177 420</b>	<b>-18 343</b>	<b>(5 495)</b>	<b>(7 006)</b>	<b>1 511</b>	<b>1 615</b>	<b>155 197</b>	<b>3,45%</b>	<b>151 883</b>	<b>697</b>

Le portefeuille titres est classé en titres de placement et titres de participations, celui ci est composé pour l'essentiel :

- De titres de type obligataires principalement investis sur des états de la zone euro pour 22 millions d'euros et sur des établissements financiers pour 12 millions d'euros. Ces actifs représentent environ 20% du total des titres de placement.
- De parts d'OPCVM à composante monétaire pour 28 millions d'euros, obligataire pour 68 millions et actions pour 11 millions d'euros.

- De titres de type actions, acquis dans un perspectif long terme avec un objectif de placement, généralement cotés sur les principaux indices internationaux ; la valeur nette comptable de ces titres ressort à la clôture à 10,5 millions d'euros.
- De titres de participation à l'étranger libellés en USD.

Sont comptabilisés en titres de placement douteux, les titres dont le remboursement apparaît compromis.

RECAPITULATIF AU 31.12.2017 (Hors Créances rattachées et comptes de règlement) (en milliers d'euros)							
Intitulé	Encours brut	Provisions	Prime /décote	Risque net au 31.12.17 en K€	% de couverture	Valeur de marché au 31.12.17	Plus value latente
Titres placement Revenu Fixe	32 975	-40	1 615	34 550	4,78%	34 550	104
Titres placement Revenu Variable	121 738	-4 683		117 055	3,85%	117 649	593
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>154 713</b>	<b>-4 723</b>	<b>1 615</b>	<b>151 605</b>	<b>-2,01%</b>	<b>152 199</b>	<b>697</b>

Titres de participations au 31.12.2017

ARAB INTERNATIONAL COMPANY FOR HOTELS AND TOURISME/"AICHT" LE CAIRE

Cette société au capital de 150 463 700 USD (notre participation s'élève à 3,94% pour une valeur d'inscription à l'actif dans nos livres de 4 434 000 USD) est propriétaire de plusieurs hôtels en Egypte.

La BIA n'a comptabilisé aucun dividende en 2017 sur ce dossier. Aussi au regard de la baisse de l'activité et de la rentabilité constatées depuis 2011, la banque a procédé au regard de la situation de l'évolution de l'actif net de la société, à l'enregistrement d'une dotation supplémentaire aux provisions de 482 KUSD.

ARAB FINANCIAL SERVICES/MANAMA (BAHREÏN)

Cette société au capital social de USD 30 000 000, bénéficie du statut de banque d'investissement. Notre participation est de 1,63% soit 463 700 USD. En 2017, la banque BIA a perçu un dividende de 39 184 USD, soit un rendement de 8,5%.

Situation titres participations au 31.12.2017

RECAPITULATIF TITRES DE PARTICIPATIONS (en milliers d'euros)						
Libellés opérations	Part BIA	Valeur Brute	Provisions	Valeur nette comptable	Situation nette	Plus ou - values latentes
AICHT	3,94%	3 697	(772)	2 925	2 925	
AFS	1,63%	440		440	942	502
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>4 137</b>	<b>(772)</b>	<b>3 365</b>	<b>3 867</b>	<b>502</b>

6. TYPOLOGIE DES CRÉANCES DOUTEUSES

Par classe d'actifs, la répartition des créances douteuses se décompose ainsi :

RECAPITULATIF DES CREANCES DOUTEUSES ET PROVISIONS (y compris titres douteux) au 31.12.2017 (en milliers d'euros)								
Intitulé	Créances			Provisions			Risque net en K€	% couverture
	Créances au 31.12.17 en K€	Créances au 31.12.16 en K€	Variation 16/17 en K€	Stock 31.12.17 en K€	Stock 31.12.16 en K€	Variation 17/16 en K€		
Etablissements de crédits	49 042	51 024	-1 982	-48 592	-50 542	1 950	450	99,1%
Clientèle	36 984	41 230	-4 246	-25 990	-30 399	4 409	10 993	70,3%
Titres de placement								
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>86 026</b>	<b>92 254</b>	<b>-6 228</b>	<b>-74 582</b>	<b>-80 941</b>	<b>6 359</b>	<b>11 444</b>	<b>86,7%</b>

En application des dispositions de l'article 28 du règlement CRC 2002-03, les encours douteux bruts sont présentés selon la répartition suivante :

## ZONES GÉOGRAPHIQUES

ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS (en milliers d'euros)				
Zones	Encours Nets en milliers d'euros 2017	31.12.2017	Encours Nets en milliers d'euros 2016	31.12.2016
Europe	84	6%	817	37%
Moyen-Orient	1 128	83%	1 247	56%
Pays Africains	145	11%	144	7%
<b>TOTAL</b>	<b>1 358</b>	<b>100 %</b>	<b>2 207</b>	<b>100 %</b>

ENCOURS DOUTEUX NON COMPROMIS (en milliers d'euros)				
Zones	Encours Nets en milliers d'euros 2017	31.12.2017	Encours Nets en milliers d'euros 2016	31.12.2016
Europe	10 086	100 %	9 106	100 %
<b>TOTAL</b>	<b>10 086</b>	<b>100 %</b>	<b>9 106</b>	<b>100 %</b>

## AGENTS ÉCONOMIQUES

ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS (en milliers d'euros)				
Agents économiques	Encours Nets en milliers d'euros 2017	31.12.2017	Encours Nets en milliers d'euros 2016	31.12.2016
Banques	450	33%	482	22 %
Entreprises	883	65%	1 692	77 %
Particuliers	25	2%	33	1 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 358</b>	<b>100%</b>	<b>2 207</b>	<b>100 %</b>

ENCOURS DOUTEUX NON COMPROMIS (en milliers d'euros)				
Agents économiques	Encours Nets en milliers d'euros 2017	31.12.2017	Encours Nets en milliers d'euros 2016	31.12.2016
Entreprises	10 086	100%	9 106	100 %
<b>TOTAL</b>	<b>10 086</b>	<b>100 %</b>	<b>9 106</b>	<b>100 %</b>

## 7. AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

Au 31 Décembre 2017, les autres actifs et comptes de régularisation sont ventilés comme ci-après :

Le poste Etat (IS et TVA) est composé presque quasi-exclusivement de règlements effectués auprès de l'Administration Fiscale dans le cadre de contentieux actuellement pendant devant les juridictions. Ces montants ont été intégralement provisionnés.

ACTIFS (en milliers d'euros)	2017	2016
<b>Autres actifs</b>	<b>19 730</b>	<b>19 820</b>
Débiteurs divers	52	90
Etat (IS et TVA)	19 645	19 696
Dépôts et cautionnements constitués	33	33
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>1 156</b>	<b>822</b>
Valeurs à l'encaissement	0	0
Ajustement devises	10	0
Charges payées d'avance	56	124
Produits à recevoir	560	637
Report/déport à recevoir	0	31
Ecritures à régulariser	530	30

## 8. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

En valeur brute avant amortissements, le stock des immobilisations incorporelles, constitué essentiellement de logiciels informatiques, atteint 2321 KEUR et celui des immobilisations corporelles est de 6595 KEUR et ressortent en hausse d'un exercice sur l'autre. Il convient de noter le maintien dans notre bilan d'un bien immobilier non destiné à l'exploitation de l'activité acquis par voie d'adjudication en règlement d'un contentieux client.

VALEURS IMMOBILISÉES (en milliers d'euros)	Montant à fin 2016	Acquisitions	Cessions Rebuts	Montant à fin 2017
Immobilisations incorporelles	2 302	19		2 321
Immobilisations corporelles	6 312	469	186	6 595
Bien immobilier hors exploitation	350			350
<b>TOTAL</b>	<b>8 964</b>	<b>488</b>	<b>186</b>	<b>9 266</b>

Conformément au règlement CRC 2002-10, les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilisation des biens, uniquement en mode linéaire.

AMORTISSEMENTS/PROVISIONS (en milliers d'euros)	Montant à fin 2016	Dotations	Reprises sur Cessions	Montant à fin 2017
Amortissements immobilisations incorporelles	2 096	85		2 181
Amortissements immobilisations corporelles	5 257	215	186	5 286
Provision/bien immobilier hors exploitation	80	70		150
<b>TOTAL</b>	<b>7 433</b>	<b>370</b>	<b>186</b>	<b>7 617</b>



**9. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT**

A fin 2017, le niveau des ressources interbancaires accuse un nouveau repli à 79 millions d’euros contre 93 millions d’euros à fin 2016 et ce au regard d’une nouvelle diminution des dépôts de nos banques actionnaires et affiliés.

Les dépôts à vue des banques sont essentiellement composés de comptes ordinaires de banques étrangères, principalement issus des pays de nos banques actionnaires.

Les dettes bancaires sur pays hors OCDE épousent la tendance générale et restent stables et ressortent à 73 171 KEUR, ce qui représente 93 % du total.

**Les dettes sur les établissements de crédit se décomposent ainsi :**

ACTIFS (en milliers d’euros)	2017	2016
Comptes ordinaires	37 352	25 992
Comptes et emprunts à terme	41 228	67 507
Dettes rattachées	451	19
<b>TOTAL</b>	<b>79 031</b>	<b>93 519</b>

DECOMPOSITION DES OPERATIONS INTERBANCAIRES (durée restant à courir) (en milliers d’euros)						
	Exigibilités au Jour le jour	< 3 mois	3 mois < D <= 1 an	1 an < D < = 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts à terme interbancaires		36 662	4 566			41 228

**10. COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE**

En clôture, le niveau des ressources clientèle s’inscrit en net repli d’un exercice sur l’autre et ressort à 124 781 KEUR.

Le niveau des dépôts à vue et à terme de la clientèle des pays hors OCDE ressort en repli à 116 764 KEUR Contre 131 755 KEUR au 31 décembre 2016 et représentent 94% de l’encours total des comptes créditeurs de la clientèle.

(en milliers d’euros)	2017	2016
Comptes ordinaires clientèle	33 242	71 035
Dépôts de garantie	2 007	1 509
Comptes créditeurs a terme	89 516	102 351
Dettes rattachées	14	20
Autres sommes dues	2	9
<b>TOTAL</b>	<b>124 781</b>	<b>174 923</b>

COMPTES CRÉDITEURS À TERME (durée restant à courir) (en milliers d’euros)						
	Opérations au Jour le jour	< 3 mois	3 mois < D <= 1 an	1 an < D < = 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes créditeurs à terme		89 026	490			89 516

**11. AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION**

A La clôture, le détail des soldes des rubriques autres passifs et comptes de régularisation est le suivant :

PASSIF (en milliers d’euros)	2017	2016
<b>Autres actifs</b>	<b>915</b>	<b>1 058</b>
Créditeurs divers	3	25
Etat (TVA-PL)	94	67
Charges sociales à payer	819	966
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>2 974</b>	<b>2 913</b>
Comptes exigibles après encaissement	132	232
Ajustement devises	0	0
Produits constatés d’avance	47	49
Charges à régler	2 005	2 202
Report/déport à payer	0	0
Ecritures à régulariser	790	430

**12. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Les provisions pour risques et charges sont composées de provisions risques pays, de provisions à caractère fiscales et sociales et de provisions diverses notamment à caractère juridique.

RÉCAPITULATIF AU 31.12.2017 DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (en milliers d’euros)			
Intitulé	Provisions		
	Stock 31.12.2017 en K€	Stock 31.12.2016 en K€	Variation de stock 2017/2016 en K€
Risques pays	3 001	3 761	-760
Provision à caractère Fiscal *	19 486	19 489	-3
Provision à caractère Social **	3 282	2 903	379
Autres provisions pour risques et charges	332	622	-290
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>26 101</b>	<b>26 775</b>	<b>-674</b>

\* La société a fait l’objet de redressements fiscaux portant sur les exercices 2000 et 2001 et dans une moindre mesure sur 1996 et 1997. Contestant les fondements de ces redressements, elle a engagé, avec l’assistance de ses conseils, plusieurs voies de recours administratives, contentieuses et diplomatiques qui se poursuivront encore sur plusieurs années.

Tous les contentieux fiscaux sont intégralement provisionnés.

\*\* En application du règlement CNC n° 03 – R – 01 relatif au traitement comptable des engagements de retraite et avantages similaires, il a été constitué une dotation aux provisions de 5 KEUR au titre des engagements de retraite.

Cette provision a été calculée selon les méthodes usuellement retenues en pareille matière basées sur la probabilité de départ en retraite du personnel, à l’âge de 67 ans, actualisée au taux de 130%

### 13. DETTES SUBORDONNÉES

Néant.

### 14. FONDS PROPRES ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le capital social, entièrement libéré, est de 158 100 KEUR, soit 10 540 000 actions d'une valeur nominale de 15 euros chacune.

Les autres fonds propres sont négatifs et ressortent à -19 013 KEUR, décomposés comme suit :

- Report à nouveau: -20 829 KEUR
- Réserve légale: 1 816 KEUR

A l'arrêté des comptes, le bénéfice net de l'exercice, après calcul de l'IS, ressort à 526 KEUR.

L'affectation de ce résultat est proposée de la façon suivante :

526 KEUR sera porté en report à nouveau. Le solde débiteur du report à nouveau sera donc ramené à 20 304 KEUR.

### 15. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Les engagements de financement se décomposent ainsi :

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT (en milliers d'euros)	2017	2016
Ouvertures de crédits documentaires	0	1 780
Autres ouvertures de crédits confirmés	5 180	4 961
Acceptations à payer ou engagements de payer	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>5 180</b>	<b>6 741</b>

Au 31 décembre 2017, le niveau des encours relatifs aux engagements de financement est très faible et ressort en baisse de 23% sur celui constaté à fin 2016. Il n'y a aucun engagement de financement en faveur de nos actionnaires.

Les engagements de garantie se décomposent ainsi :

ENGAGEMENTS DE GARANTIE (en milliers d'euros)	2017	2016
Confirmations ouvertures de crédocs	76 707	86 417
Autres garanties ordre établissements de crédit	5 905	7 245
Autres engagements irrévocables établissements de crédit	9 484	11 654
Autres garanties ordre de la clientèle	1 919	1 260
<b>TOTAL</b>	<b>94 014</b>	<b>106 575</b>

En clôture au 31 décembre 2017, le niveau des engagements de garantie accuse un nouveau repli d'un exercice sur l'autre (-12%).

Le niveau des engagements avec les banques actionnaires ressort en hausse à 48 454 KEUR à fin 2017 contre 36 022 KEUR à fin 2016 ; les engagements avec les actionnaires représentent plus de 50 % du total.

Les engagements reçus en garantie se décomposent comme suit :

ENGAGEMENTS REÇUS EN GARANTIE (en milliers d'euros)	2017	2016
Garanties reçues des établissements de crédit	66 902	72 151
Garanties reçues des sociétés d'assurances et administrations	5 753	6 546
<b>TOTAL</b>	<b>72 655</b>	<b>78 697</b>

A la clôture, les engagements de garantie reçus des actionnaires s'élevaient à 4 169 KEUR. Soit 5,7% du total.

### 16. AUTRES ENGAGEMENTS

Le montant total des autres opérations de nantissements s'élève à 12 000 KEUR.

### 17. PRODUIT NET BANCAIRE

VENTILATION DU PNB (en milliers d'euros)	Charges (-)	Produits (+)	Total (+ ou -)
<b>+/- intérêts et produits assimilés</b>	<b>-1 793</b>	<b>6 828</b>	<b>5 035</b>
<i>dont Banque</i>	-208	1 315	1 107
<i>Clientèle</i>	-138	1 514	1 376
<i>Titres</i>	-1 446	2 232	786
<i>Assimilés à commissions</i>		1 767	1 767
<b>+ Revenus des titres à revenu variable</b>	<b>0</b>	<b>381</b>	<b>381</b>
<i>dont Titres</i>		381	381
<b>+/- Commissions</b>	<b>-263</b>	<b>1 401</b>	<b>1 138</b>
<i>dont Banque</i>	-234	0	-234
<i>Clientèle</i>		542	542
<i>Titres</i>			0
<i>Engagements par signature</i>			
<i>Divers</i>	-30	859	830
<b>+/- Gains ou pertes opération des portefeuilles de négociation</b>	<b>-5</b>	<b>249</b>	<b>244</b>
<b>+/- Gains ou pertes op. des portef. de placement et assimilés</b>	<b>-4 029</b>	<b>7 666</b>	<b>3 637</b>
<b>+ Autres produits et charges d'exploitation bancaire</b>	<b>-1</b>	<b>7</b>	<b>6</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-6 091</b>	<b>16 532</b>	<b>10 441</b>

A fin 2017, le PNB ressort en baisse de 19% à 10,4 millions d'euros contre 12,9 millions d'euros à fin 2016. Les principaux facteurs de cette variation sont principalement :

- Un repli significatif des produits nets d'intérêts et des commissions nettes liée à l'évolution de l'activité et à la faiblesse persistante des taux d'intérêts, notamment sur l'euro.

- Un repli des gains nets issus du portefeuille de placement et assimilés qui ressortent à 3,6 millions d'euros contre 5,1 millions d'euros à fin 2016, en repli de 31,5%. Les revenus sur titres de placement (+ 2,2 Millions d'euros) et les étalements de primes et décotes sur titres (-1,6 millions d'euros) sont repris dans le poste : Intérêts, Revenus et produits assimilés



RÉCAPITULATIF DU POSTE GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS au 31.12.2017 (en milliers d'euros)			
Intitulé	Charges	Produits	Montants nets
Plus ou moins value de cession sur titres de placement	-736	3 051	2 315
Dotations et reprise de provisions sur titres de placement	-3 293	4 615	1 322
<b>TOTAL</b>	<b>-4 029</b>	<b>7 666</b>	<b>3 637</b>

**18. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION**

Les charges générales d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION (en milliers d'euros)	2017	2016
Salaires et traitements	4 559	4 875
Charges sociales	2 453	2 495
Intéressement et participation des salariés	57	53
Provisions nettes à caractères sociales	158	269
Impôts, taxes et versements assimilés s/rémunérations	587	657
<b>Sous total charges de personnel</b>	<b>7 816</b>	<b>8 349</b>
Autres impôts et taxes	183	195
Locations	40	29
Transports et déplacements	642	684
Autres services extérieurs	3 682	3 534
Charges refacturées	0	-2
<b>Sous total autres charges d'exploitation</b>	<b>4 547</b>	<b>4 439</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12 362</b>	<b>12 788</b>

- Pour faire face à l'évolution du PNB et au niveau d'activité, les charges globales d'exploitation ont été dans l'ensemble ajustées, maîtrisées et contenues, elles ressortent en baisse de 3,3% d'un exercice sur l'autre à 12,3 millions d'euros contre 12,8 millions d'euros l'an dernier.
- Au regard de la diminution des effectifs conjuguée à des difficultés croissantes de recrutement, les charges de personnel s'inscrivent en repli de 6,4% à 7,8 millions d'euros contre 8,4 millions d'euros en 2016.
- Les autres charges d'exploitation ressortent en hausse de 2,4% à 4,5 millions d'euros contre 4,4 millions d'euros en 2016, notamment en raisons

des augmentations significatives de charges sur les honoraires d'audit et de consulting (+50%), d'informatique (+18%) et des jetons de présence (+38%).

- Aucune charge refacturée aux actionnaires n'a été comptabilisée cette année. Le solde du compte relatif à la comptabilisation des charges refacturées depuis 2012 ressort à 218 K€, qui reste dans l'attente d'un règlement.
- Pour 2017, les honoraires des commissaires aux comptes relatifs au contrôle légal des comptes se sont élevés à deux cent soixante trois mille six cent soixante dix euros TTC, en hausse sur 2016.

**19. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS**

La dotation annuelle des amortissements et provisions des immobilisations ressort en baisse de 12,7% à 370 KEUR contre 425 KEUR en 2016. Il convient de rappeler pour l'exercice 2016, qu'un enregistrement exceptionnel de provision pour dépréciation de 80 KEUR sur un bien immobilier situé dans le Loiret acquis dans le cadre d'une procédure d'adjudication était venu impacter négativement le poste.

**20. COÛT DU RISQUE**

Les mouvements relatifs à la variation du coût du risque sont repris ci-après :

COUT DU RISQUE (en milliers d'Euros)	Dotations	Reprises	Montant Net
Créances Douteuses Banques	(0)	0	(0)
Créances Douteuses Clientèle	(396)	4 626	4 230
Titres Douteux	0	0	0
Engagements par signature	(131)	-	(131)
Risques Pays	(150)	974	824
Autres risques et charges	0	52	52
Décote enregistrée sur créances restructurées		1 563	1 563
Dotations aux provisions sur titres de participations	(402)		(402)
Pertes sur créances irrécupérables	(3 266)		(3 266)
<b>TOTAL COÛT DU RISQUE</b>	<b>(4 346)</b>	<b>7 215</b>	<b>2 869</b>

Le coût du risque enregistre cette année une reprise nette de provision de 2 869 KEUR contre une dotation nette l'an dernier de 1 616 KEUR. L'amortissement des décotes sur les créances restructurées a permis d'enregistrer un produit de 1 563 KEUR.

ces créances ont fait l'objet de l'enregistrement d'une décote calculée par référence à des prix de marché constatés sur ces mêmes créances. Les charges et produits relatifs à la gestion des décotes sur les créances restructurées sont inscrits en coût du risque.

Au regard des dispositions de l'article 6 du règlement CRC 2002-03, les créances restructurées font l'objet d'un reclassement en encours sain. Toutes

Les pertes sur créances irrécupérables enregistrées en coût du risque se rapportent à l'apurement d'anciens dossiers, tous presque intégralement couverts par des provisions.

**21. GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS**

En 2016, la cession de la participation détenue par la Banque BIA dans Inversiones Hoteleras Los Cabos avait permis de dégager un profit de 4 430 KEUR. Ce profit non récurrent figurait dans la rubrique « Gains ou pertes sur Actifs Immobilisés »

**22. ELEMENTS EXCEPTIONNELS**

Le résultat exceptionnel est insignifiant et ressort positif de 17 KEUR.

**23. OPÉRATIONS DE CHANGE A TERME**

A la clôture de l'exercice, Il n'y avait pas d'opération à terme non dénouées.

**24. RATIOS DE LIQUIDITÉ**

À fin décembre 2017, le nouveau ratio « LCR, Liquidity Coverage Ratio » ressort à 144 % pour un minimum autorisé de 80 %. Le NFSR « Net Stable Funding Ratio » ressort à 137 %.

**25. RELEVÉ DES GRANDS RISQUES**

Au 31 décembre 2017, les fonds propres réglementaires ressortent à 130 millions d'euros, les engagements nets pondérés relatifs aux actionnaires et dirigeants ont été déduits des fonds propres à hauteur de 20 % en application des nouvelles dispositions réglementaires en vigueur et des transpositions nationales relatives à l'application du « CRD IV ». La banque respecte les dispositions applicables au grand risque.

Au 31 décembre 2017, 23 contreparties ont été recensées dans le nouveau ratio « GR1 » pour lesquelles, les encours bruts représentent plus de 10% des fonds propres, dont 10 contreparties pour lesquelles les encours nets représentent plus de 10% des fonds propres.

**26. EXIGENCE DE FONDS PROPRES AU TITRE DE LA SOLVABILITÉ**

En application des nouvelles dispositions transposant la directive européenne dite « CRD4 », les fonds propres nets de la banque diminués des engagements avec les actionnaires ressortent à 111 millions d'euros au 31 décembre 2017. Le montant total des expositions au titre des risques de crédits, de marché et du risque opérationnel ressort à 256 millions d'euros.

Le ratio de couverture ressort donc à 51 %.

**27. EFFECTIF DE LA BANQUE BIA**

En moyenne sur 2017, les effectifs de la Banque sont répartis de la façon suivante :

MOYENNE 2017	Nombre	Pourcentage
Cadre	37	69 %
Non Cadre	17	31 %
<b>TOTAL</b>	<b>54</b>	<b>100 %</b>
Homme	25	46 %
Femme	29	54 %
<b>TOTAL</b>	<b>54</b>	<b>100 %</b>

**Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 17 mai 2018**

L'an deux mil dix-huit,  
Et le dix-sept mai, A dix-huit heures,

L'assemblée générale ordinaire annuelle s'est réunie, au siège social, sur la convocation du conseil d'administration faite par lettre recommandée adressée aux actionnaires. Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance. L'assemblée est présidée par Monsieur Brahim SEMID, Président du conseil d'administration. Messieurs Hocine TAHRAOUI et Bashir SAMALOUS sont appelés comme scrutateurs.

Maître Philippe DELECLUSE est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les six (6) actionnaires, possédant 10.540.000 actions sur les 10.540.000 actions composant le capital social, sont présents ou représentés. Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée

**ASSISTAIENT EN OUTRE À LA SÉANCE :**

- Monsieur Amer Mohamed AMISH, directeur général délégué adjoint,
- Monsieur Mohamed YOUNSI, directeur général délégué adjoint,
- Monsieur Franck MEDIONI représentant la société ARTEX AUDIT ASSOCIES, commissaires aux comptes de la société,
- Monsieur Mocz CHARFI, représentant la société BAKER TILLY SOFIDEEC, commissaire aux comptes de la société,
- Maître Philippe DELECLUSE, Cabinet ALDHEA, Conseil de la société.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- les statuts de la Société,
- la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires et aux commissaires aux comptes,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- le bilan, le compte de résultat, l'annexe et l'inventaire des valeurs actives et passives de la société arrêtés au 31 décembre 2017,
- le rapport de gestion du conseil d'administration auquel est annexé le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices intégrant le rapport du Conseil d'administration sur le Gouvernement d'entreprise,
- les rapports des commissaires aux comptes,
- l'information sur les honoraires des Commissaires aux comptes,
- le texte des résolutions qui seront soumises au vote de l'assemblée,
- la liste des actionnaires.

Monsieur le président rappelle que les renseignements et documents prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires qui ont pu en prendre connaissance ou en recevoir copie dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur.

L'assemblée donne acte de ces déclarations à son président.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration
2. Rapport des Commissaires aux comptes
3. Examen et approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2017
4. Approbation, s'il y a lieu, des conventions visées à l'article L 225-38 du Code du Commerce
5. Affectation et répartition des résultats
6. Fixation des jetons de présence
7. Quitus aux administrateurs
8. Vote sur les résolutions soumises à l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires,
9. Vote consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2017 aux dirigeants responsables et à certaines catégories de personnel – article L. 511-73 du Code monétaire et financier,
10. Pouvoir pour formalités.

Monsieur YOUNSI donne des précisions sur le rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du Président sur le contrôle interne, qui ont été adressés à tous les actionnaires préalablement à l'assemblée générale annuelle.

Monsieur Mocz CHARFI donne ensuite lecture du rapport des Commissaires aux comptes et confirme la certification des comptes 2017 de la Banque BIA sans observation et précise que le rapport de gestion est conforme aux comptes.

Puis Monsieur Franck MEDIONI précise que la Banque n'a conclu aucune convention particulière dite réglementée au cours de l'année 2017 et que seule la convention de 2012 a été poursuivie en 2017 sans donner lieu à facturation comme cela est indiqué dans le rapport des commissaires destiné aux actionnaires.

Puis le Président informe les actionnaires de l'augmentation de la rémunération des Commissaires aux comptes, en liaison avec l'accroissement de leur intervention liée aux modifications de leurs missions suite à l'entrée en vigueur du Règlement UE n°537/2014.

Puis, plus personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

**PREMIÈRE RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

**CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DEUXIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations de l'entreprise telles qu'elles résultent desdits comptes et rapports.

**CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**TROISIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires constate que les résultats de l'exercice 2017 se traduisent par un bénéfice de € 526.614. Elle décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter ce résultat en totalité au compte report à nouveau. En conséquence, le solde débiteur du compte report à nouveau sera porté à (€ 20.303.690). Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices.

**CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**QUATRIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires ratifie en tant que de besoin le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour l'exercice 2017, soit € 318.000 nets d'impôt (318.000 € en 2014, 2015 et 2016).

**CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CINQUIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires donne quitus plein et entier aux Administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2017.

**CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**SIXIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et consultée en application de l'article L. 511-73 du Code monétaire et financier, exprime un avis favorable sur le montant de l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures, lequel s'élève à € 2.652.523 versées durant l'exercice 2017, aux dirigeants responsables et aux catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la Banque BIA, lesquels représentent dix-huit personnes au sein de la banque.

**CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**SEPTIÈME RÉSOLUTION**

Tous pouvoirs sont donnés au Président ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités légales.

**CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Plus personne ne demandant la parole, de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

**LE PRÉSIDENT**  
Brahim SEMID

**LES SCRUTATEURS**  
Hocine TAHRAOUI  
Mustafa BEN KHALIFA

**LE SECRÉTAIRE**  
Philippe DELECLUSE





**RAPPORT DE GESTION**





## RAPPORT DE GESTION PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

(Opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2017)

Du fait que le projet de recapitalisation, associé à un changement de gouvernance, n'a toujours pas abouti, le modèle d'activités a été reconduit ainsi que la politique prudente des risques :

- encadrement dans des limites soutenables du volume d'opérations sur le cœur de métier, le crédit documentaire ;
- développement de l'activité de placement sur titres pour compte propre, dans l'objectif d'une diversification et d'un maintien des revenus.

### I. BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017

En clôture, le total de bilan ressort en repli d'un exercice sur l'autre à 373 414 KEUR contre 438 369 KEUR à fin 2016, soit une baisse significative de 14,8 % d'un exercice sur l'autre.

Les opérations interbancaires représentent désormais plus du 1/3 du total de bilan aussi bien à l'actif qu'au passif. Au passif celles-ci sont toujours alimentées par les dépôts des actionnaires et autres correspondants Libyens et Algériens. Ces fonds sont pour l'essentiel replacés sur le marché interbancaire ou investis sur des OPCVM à court terme ou des obligations d'état de la zone euro.

#### A L'ACTIF

A la clôture de l'exercice, et dans un contexte de taux courts toujours négatifs, on constate une baisse significative de presque toutes les classes d'actifs :

- Les liquidités placées auprès de l'institut d'émission français s'inscrivent en repli à 1,7 millions d'euros contre 2,4 millions d'euros à fin 2016.
- Les encours interbancaires, ressortent à 133 millions en baisse de 6,20 % sur 2016.
- Les encours avec la clientèle s'inscrivent également en net repli à 60 millions d'euros à fin d'exercice contre 99 millions d'euros à fin 2016, soit une baisse de près de 40 % d'une année sur l'autre.
- Globalement le niveau total des encours investis sur les titres de placement accusent également un repli de 8 % à 152 millions d'euros contre 165 millions d'euros en 2016. On constate néanmoins une évolution plus contrastée dans les composantes du portefeuille; les encours sur titres à revenu variable

s'inscrivent en repli de 12,6 % à 117 millions d'euros alors que les encours sur titres à revenu fixe ressortent eux en hausse de 12 % à 35 millions d'euros.

- Le poste « autres actifs » enregistre principalement des règlements effectués auprès de l'Administration Fiscale dans des contentieux actuellement pendant devant les juridictions. Ces dossiers sont intégralement provisionnés.
- Le poste « Participations et autres titres détenus à long terme » enregistre un repli particulièrement significatif qui fait suite à la cession de la participation Inversiones Hoteleras Los Cabos pour 3,2 millions d'euros .

#### AU PASSIF

A la clôture de l'exercice, on note la même tendance qu'à l'actif, pratiquement tous les postes sont en repli :

- Les dépôts interbancaires, constitués principalement de ressources en provenance des banques algériennes et libyennes, sont en repli et s'inscrivent à 79 millions d'euros contre 94 millions d'euros à fin 2016, soit une baisse significative de 15,6 %.
- Les ressources clientèle accusent un repli encore plus prononcé et ressortent en baisse de 29 % à 125 millions d'euros contre 175 millions d'euros à fin 2016.
- Le niveau des provisions pour risques et charges reste stable d'un exercice sur l'autre à 26 millions d'euros.

#### AU HORS-BILAN

A la clôture de l'exercice :

- Dans des volumes particulièrement faibles, les engagements par signature donnés ressortent de nouveau en baisse d'un exercice sur l'autre :
- Les engagements de financement accusent un repli de 23% sur ceux constatés à fin 2016, le niveau des encours ressort à 5,2 millions d'euros contre 6,7 millions d'euros l'an dernier .
- Le niveau des engagements de garantie ressort à 94 millions d'euros en baisse de 12 % sur celui constaté fin 2016.
- Les engagements par signature reçus s'inscrivent également en hausse sur l'exercice, à 79 millions d'euros contre 68 millions l'an dernier.

## II. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ANNÉE 2017

Le compte de résultat fait apparaître les principales évolutions suivantes :

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS (en milliers d'Euros)	31.12.2017	31.12.2016	Evolution 2017/16
Intérêt, revenus et produits assimilés	5 416	6 639	-18,4 %
Commissions	1 138	1 174	-3,1 %
Gains ou pertes sur opération des portefeuilles	3 881	5 069	-23,4 %
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	6	23	-73,2 %
<b>Produit net bancaire</b>	<b>10 441</b>	<b>12 904</b>	<b>-19,1%</b>
Charges de personnel	(7 816)	(8 349)	-6,4 %
Autres charges générales d'exploitation	(4 547)	(4 439)	2,4 %
Dotations aux amortissements	(370)	(424)	-12,7 %
<b>Total charges générales d'exploitation</b>	<b>(12 733)</b>	<b>(13 212)</b>	<b>-3,6 %</b>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>(2 291)</b>	<b>(308)</b>	<b>644,8 %</b>
Coût du risque	2 869	(1 617)	-277,4 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>577</b>	<b>(1 925)</b>	<b>-130,0 %</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	19	4 365	
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>596</b>	<b>2 441</b>	<b>-75,6 %</b>
Résultat exceptionnel	17	5	256,9 %
Impôts sur les bénéfices	(88)	0	
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées	0	0	
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>526</b>	<b>2 446</b>	<b>-78,5 %</b>

Le compte de résultat fait apparaître les principales évolutions suivantes :

Le PNB reflète la baisse d'activité constatée au bilan et au hors bilan et s'inscrit dans une même tendance, en repli de 19 % d'un exercice sur l'autre. Tous les postes sont en repli. Les principaux facteurs de variation sont les suivants :

- Une nouvelle contraction significative des produits nets d'intérêts et des commissions nettes liée à la forte contraction de l'activité et à la faiblesse persistante des taux d'intérêts.
- Une contraction significative des gains nets issus du portefeuille de placement qui ressortent à 3,5 millions d'euros contre 5,1 millions d'euros à fin 2016, en repli de 31,5 %. Les revenus sur titres de placement (+ 2,2 Millions d'euros) et les étalements de primes et décotes sur titres (-1,4 millions d'euros) sont repris dans le poste : Intérêts, Revenus et produits assimilés.

#### FRAIS GÉNÉRAUX D'EXPLOITATION :

- Pour faire face à l'évolution du PNB et au niveau d'activité, les charges globales d'exploitation incluant les dotations aux amortissements ont été dans l'ensemble ajustées, maîtrisées et contenues, elles ressortent en baisse de 3,6 % d'un exercice sur l'autre à 12,7 millions d'euros contre 13,2 millions d'euros l'an dernier.
- Compte tenu d'une diminution des effectifs conjuguée à des difficultés de recrutement, les charges de personnel s'inscrivent en baisse de 6,4 % à 7,8 millions d'euros contre 8,4 millions d'euros en 2016.
- Les autres charges d'exploitation ressortent en hausse de 2,4 % à 4,5 millions d'euros contre 4,4 millions d'euros en 2016. La plupart des postes sont en baisse mais on constate néanmoins des augmentations significatives de charges sur les honoraires d'audit et de consulting (+50 %), l'informatique (+ 18 %) et les jetons de présence (+38 %).



- Aucune charge refacturée aux actionnaires n'a été comptabilisée cette année. Le solde du compte relatif à la comptabilisation des charges refacturées depuis 2012 ressort à 218 KEUR, qui reste dans l'attente d'un règlement.
- La dotation annuelle des amortissements et provisions des immobilisations ressort en baisse de 12,7% à 370 KEUR contre 425 KEUR en 2016. Il convient de rappeler qu'un enregistrement exceptionnel de provision pour dépréciation de 80 KEUR sur un bien immobilier situé dans le Loiret acquis dans le cadre d'une procédure d'adjudication était venu impacter négativement le poste en 2016.

- A fin 2017, le résultat brut d'exploitation ressort en perte de -2,3 millions d'euros contre un résultat proche de l'équilibre l'an dernier.

Le coût du risque enregistre cette année une reprise nette de provision de 2,9 millions d'euros contre une dotation nette l'an dernier de 1,6 millions d'euros. L'amortissement des décotes sur les créances restructurées a permis d'enregistrer un produit de 1,6 millions d'euros.

COÛT DU RISQUE (en millions d'Euros)	Dotations	Reprises	Montant Net
Créances Douteuses Banques	(0,0)	0,0	(0,0)
Créances Douteuses Clientèle	(0,4)	4,6	4,2
Titres Douteux	0,0	0,0	0,0
Titres de participations	(0,4)	-	(0,4)
Engagements par signature	(0,1)	-	(0,1)
Risques Pays	(0,2)	0,3	0,2
Autres risques et charges	0,0	0,1	0,1
Décote enregistrée sur créances restructurées		1,6	1,6
Pertes sur créances irrécupérables	(3,3)		(3,3)
<b>TOTAL COÛT DU RISQUE</b>	<b>(3,9)</b>	<b>7,2</b>	<b>3,3</b>

Il convient de rappeler que la vente de la participation détenue par la Banque BIA dans Inversiones Hoteleras Los Cabos avait permis de dégager un profit de 4,4 millions d'euros en 2016. Ce profit non récurrent figurait dans la rubrique « Gains ou pertes sur Actifs Immobilisés »

De tous ces éléments, il ressort que le résultat courant avant impôt ressort positif à 0,59 millions d'euros contre un profit de 2,4 millions d'euros fin 2016.

L'application du règlement CNC n° 03 – R – 01 relatif au traitement comptable des engagements de retraite et avantages similaires a conduit la banque à procéder à une dotation aux provisions de 5 KEUR au titre des engagements de retraites.

La société avait fait l'objet de redressements fiscaux portant sur les exercices 2000 et 2001 et dans une moindre mesure sur 1996 et 1997. Contestant les fondements de ces redressements, elle a engagé, avec l'assistance de ses conseils, plusieurs voies de recours administratives et contentieuses qui se poursuivront encore sur plusieurs années. Ces contentieux fiscaux sont intégralement provisionnés.

Au regard des déductions et réintégrations fiscales effectuées, la société affiche à la clôture un résultat net comptable après éléments exceptionnels et impôt de 0,52 millions d'euros.

### III. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le budget 2018 s'inscrit dans le cadre du prolongement de l'activité sur les niveaux actuels et d'une optimisation des capacités opérationnelles de la banque dans l'attente de l'augmentation et de la restructuration du capital social.

Ce projet a été examiné et approuvé par le Conseil d'Administration du 15 décembre 2017.

Nous projetons une amélioration de la conjoncture économique en zone euro et sur l'Algérie, et une stabilisation sur les Etats- Unis.

Cela devrait se traduire par :

- Un niveau d'activité crédits documentaires stable par rapport à 2017
- Une gestion des excédents de trésorerie sur des supports liquides, mobilisables à tout moment.
- La poursuite du désengagement de la banque des activités de crédits à long terme en attendant une décision sur l'évolution du capital.

Un PNB attendu à 7,5 millions d'euros.

### IV. ACTIVITÉ COMMERCIALE EN 2017

#### Crédits documentaires

La rentabilité issue de l'activité des crédits documentaires est légère baisse en 2017, en ligne avec la baisse de volumétrie observée sur les contreparties algériennes et libyennes.

La BIA est contrainte par la réglementation à une limitation de ses d'engagements avec ses actionnaires. L'augmentation de capital a pour objectif d'accroître le flux d'affaires crédits documentaires avec les actionnaires.

#### Autres opérations internationales

Dans le prolongement de l'activité de crédit documentaire, la banque a maintenu ses activités, notamment sur les axes suivants :

- Refinancement d'opérations documentaires.
- Emissions de garanties de marché.
- Avances sur cessions de produits documentaires.
- Activité de correspondant banking.
- Opérations de syndication dans le cadre d'opérations documentaires.

#### Activité crédits

Dans l'attente d'une augmentation de capital, la banque limite ses prises d'engagements sur des crédits à court terme. La restructuration des crédits financiers intervenues en 2013 ont permis de générer un PNB de 1,86 millions USD en 2017, sous forme d'amortissement de décote.

#### Activité Titres pour comptes propres

Dans le cadre de sa politique d'optimisation des excédents de trésorerie, la banque a décidé de placer une partie de ces fonds sur des obligations souveraines et des actions européennes. Le revenu de cette activité s'élève à 3,2 millions d'euros en 2017.

#### Activité de la trésorerie-change

L'année 2017 a été marquée par :

- Une diminution des excédents de trésorerie replacés sur le marché interbancaire, en raison des niveaux de taux négatifs. Ils sont désormais replacés sur des OPCVM monétaires.
- Des taux interbancaires négatifs qui perdurent sur l'euro.
- Une forte volatilité sur le marché des changes.

### V. MAITRISE DES RISQUES

#### Risque de crédit

La sélection du risque de crédit repose sur une expertise systématique des dossiers appuyée par un outil d'évaluation interne et les décisions d'octroi ou de renouvellement de prêt font l'objet d'une analyse indépendante par rapport aux entités opérationnelles.

Le dispositif de surveillance des risques qui accompagne le processus de décision de crédit s'organise autour des actions suivantes :

- contrôle permanent des limites et examen des dépassements ;
- analyse et stratification périodique des encours ;
- revue trimestrielle des garanties et des provisions ;
- examen régulier des créances sous alerte ;
- suivi de la rentabilité des opérations de crédit.

#### Autres risques financiers

En raison du périmètre restreint de l'activité de trésorerie-change (opérations pour compte propre), la banque se donne pour objectif principal de neutraliser systématiquement les risques de taux et de change.





S'agissant de la maîtrise des risques sur les titres, la Banque BIA possède un portefeuille qui se décompose en deux familles distinctes.

D'une part, des titres émis par des États souverains à la suite de restructurations de dettes de banques résidant dans les pays correspondants. Ces titres relèvent d'une gestion de type portefeuille de placement.

D'autre part, la Banque possède des actifs de taux à moyen et long terme dont l'objectif est d'optimiser ses importantes liquidités, induites par ses fonds propres, à des conditions supérieures à celles proposées par l'activité interbancaire courante. Suivant les normes prudentielles en vigueur, ce portefeuille fait l'objet d'une évaluation régulière.

L'exposition au risque global de taux de la Banque reste faible ainsi que le confirment les outils de gestion ALM.

## VI. FILIALES ET PARTICIPATIONS

### 1-ARAB INTERNATIONAL COMPANY FOR HOTELS AND TOURISME / "AICHT" LE CAIRE

Cette société au capital de USD 150 463 700 (notre participation s'élève à 3,94% pour une valeur d'inscription comptable à l'actif dans nos livres de USD 4 434 000) est propriétaire de plusieurs hôtels en Egypte.

En 2017, la BIA n'a comptabilisé aucun dividende et au regard des baisses d'activité et de la rentabilité constatées depuis 2011, la banque a procédé au regard de la situation de l'évolution de l'actif net de la société, à l'enregistrement d'une dotation aux provisions supplémentaire de 482 KUSD.

### 2-ARAB FINANCIAL SERVICES/Manama (BAHRAIN)

Cette société au capital de USD 30 000 000 bénéficie du statut de banque d'investissement. Notre participation est de 1,63% soit 463 700 USD.

En 2017, il a été procédé à l'enregistrement d'un dividende de 39 KUSD.

## VII. PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun salarié ne détient d'actions dans le capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2017.

## VIII. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT AU SENS DE L'ARTICLE 39.4 DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS

Néant.

## IX. INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Les factures reçues des fournisseurs et prestataires sont traitées dès réception et payer en règle générale dans un délai de 1 mois.

Le solde des comptes fournisseurs ressort débiteur de 39 KEUR à fin 2017 contre un solde débiteur de 60 KEUR à fin 2016

## X. DIVIDENDES DISTRIBUÉS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Le Conseil d'Administration rappelle qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

## XI. ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Néant.

## XII. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ET ANTÉRIEURS A LA CLÔTURE DES COMPTES

Aucun événement particulier non appréhendé dans les comptes n'est à signaler.

## XIII. CHANGEMENT DE MÉTHODES

Néant.

## XIV. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Les comptes de l'exercice 2017 sont arrêtés par le conseil d'Administration du 30 mars 2018.

Ils font ressortir un bénéfice net après impôts de 525 614 euros.

L'affectation de ce résultat est proposée de la façon suivante :

525 614 euros sera porté en report à nouveau. En conséquence, le solde débiteur du report à nouveau sera donc porté à 20 303 690 euros.

## XV. TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Le tableau prévu à l'article R225-102 du code de commerce, faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices, est présenté ci-après.

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES (en euros)					
Nature des indications	2013	2014	2015	2016	2017
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital Social appelé	158 100 000	158 100 000	158 100 000	158 100 000	158 100 000
Nombre d'actions émises	10 540 000	10 540 000	10 540 000	10 540 000	10 540 000
Nbre d'obligations convertibles en actions					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'affaires hors-taxes	18 034 178	18 874 352	18 353 204	16 478 477	13 614 976
Résultat avant impôts, participation, amortissement et provisions	-13 836 243	-7 336 779	-7 780 121	1 123 655	2 583 752
Impôts sur les bénéfices	-1 318 041	-36 334	0	0	-90 553
Participation des salariés d'ue sur l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, amortissement et provisions	4 000 938	-2 793 474	-2 569 804	2 445 546	525 614
Montant des bénéfices distribués					
<b>RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION</b>					
Bénéfices après impôts mais avant amortissements et provisions	-1,19	-0,69	-0,74	0,11	0,25
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	0,38	-0,27	-0,24	0,23	0,05
Dividende versé à chaque action					
<b>PERSONNEL</b>					
Nombre de salariés	66	59	59	55	54
Montant de la masse salariale	4 467 357	4 526 140	4 770 329	4 874 751	4 559 386
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	2 337 119	2 265 807	2 357 871	2 495 227	2 453 300

## XVI. JETONS DE PRÉSENCE

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de fixer le montant des jetons de présence pour l'exercice 2018.

## XVII. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

### Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons dans le rapport du Conseil D'administration sur le Gouvernement D'entreprise, la liste de l'ensemble des

mandats et fonctions exercés dans toute Société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

Conformément à la loi, les commissaires aux comptes ont assuré de manière permanente le contrôle des comptes de la société. Ils donneront lecture de leurs rapports et se tiennent à la disposition des actionnaires pour leur fournir tous les renseignements entrant dans le cadre de leur mission.

Le Conseil d'Administration demande aux actionnaires de bien vouloir approuver les résolutions qui leur sont soumises et reste à leur disposition pour tous renseignements complémentaires.

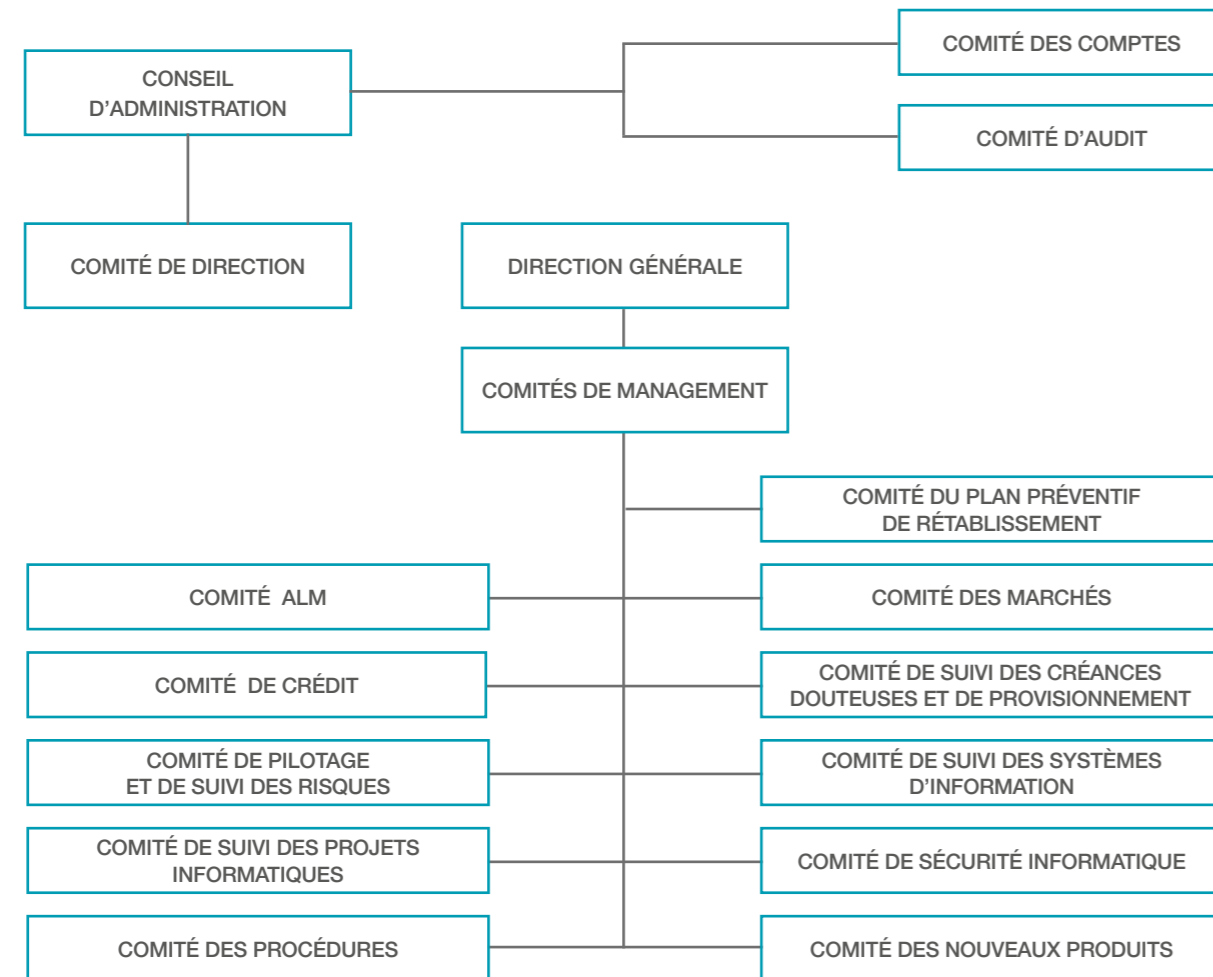


## XVIII. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rapport présenté à l'Assemblée Générale des Actionnaires de 2018 en application des articles L 225-37 et L 225-68 du Code de commerce.

### 1. GOUVERNANCE

#### 1.1. Présentation de l'organisation de la conduite des affaires et du pilotage des risques



#### 1.2. Mode de gouvernance

Au titre du mode d'organisation de la direction générale de la Banque, le Conseil d'administration a décidé par résolution en date du 23 mai 2002 de retenir la formule unifiée du Président Directeur Général.

#### 1.3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

Les règles de gouvernement d'entreprise que la Banque BIA met en œuvre sont issues de deux types de référentiel :

- d'une part les statuts,
- et d'autre part, les chartes qui organisent la vie des comités spécialisés institués par le Conseil d'Administration pour préparer ses délibérations ainsi que ses décisions.

Le gouvernement de la Banque BIA est assuré par les instances statutaires suivantes :

##### a) Le Conseil d'Administration

###### Composition

Il est composé de **six membres** pris parmi les actionnaires. La durée du mandat des administrateurs est de trois ans au plus avec droit de rééligibilité.

###### Fonctionnement

Aux termes des statuts, le Conseil est convoqué par tous moyens par le Président ou à la demande de la moitié des administrateurs.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au minimum deux fois par an.

Ce sont les statuts qui fixent les règles de la présidence et des délibérations du Conseil d'Administration.

Au cours de l'année 2017, le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois.

Il a examiné notamment les comptes annuels, semestriels, trimestriels, le budget, les questions de stratégie ainsi que les rapports du Comité de direction, du Comité des comptes et du Comité d'audit.

##### b) Le Comité de direction

Il est composé du Président et du Vice-Président du Conseil d'Administration ainsi que des Directeurs Généraux Délégués Adjoints.

Durant l'exercice 2017, le Comité de direction s'est réuni 7 fois aux fins d'examiner la marche des affaires de la banque et de décider le cas échéant d'octroi de crédits en fonction des pouvoirs qui lui sont alloués.

Le Comité de direction fait rapport de ses travaux au Conseil d'Administration.

En sus des instances statutaires, le Conseil d'administration dispose de deux Comités spécialisés.

##### c) Les Comités spécialisés

Par décision du 19 décembre 2002, le Conseil d'Administration a prévu deux comités spécialisés pour préparer ses délibérations sur les comptes et sur le contrôle interne de la société.

Composés d'administrateurs nommés par le Conseil, ces comités instruisent les affaires entrant dans leurs domaines d'attributions fixés par des chartes.

##### - Le Comité d'audit

Dans la suite de la création en avril 2010 d'un Comité de pilotage et de suivi des risques, chargé d'assister la Direction Générale dans la surveillance de la gestion des risques inhérents aux activités et dans le suivi de l'efficacité des processus de contrôle permanent, le Comité de contrôle interne et des risques a pris l'appellation de « Comité d'audit ».

Composé de deux administrateurs, le Comité d'audit a pour missions principales d'examiner :

- le programme de travail de l'Inspection générale ;
- les rapports périodiques d'activité de contrôle interne ;
- le suivi de la mise en œuvre des recommandations des audits internes et externes ;
- la cohérence des dispositifs de contrôle interne des systèmes de mesure des risques ;
- le reporting périodique sur les risques majeurs et les plans et mesures qui permettent de réduire ses risques ;
- le projet de rapport annuel sur le contrôle interne et la mesure et surveillance des risques ;
- les résultats des dispositifs de contrôle permanent ;
- les résultats de l'activité de la Conformité.

Sont rapporteurs devant ce Comité :

- le responsable de l'Inspection générale ;
- le responsable du Département des risques ;
- le responsable du Département Conformité et juridique.

Participent à ce comité les Directeurs Généraux Délégués Adjoints en tant qu'observateurs.

Au moins une fois par an, le Comité d'audit se réunit avec les trois rapporteurs susmentionnés en l'absence des membres de la Direction générale.

Le Comité d'audit fait rapport de ses travaux au Conseil d'Administration.

Ce Comité s'est réuni 3 fois en 2017.



## - Le Comité des comptes

Composé de deux administrateurs, le Comité des comptes a pour missions principales d'examiner :

- les comptes, états et résultats financiers ;
- les sujets de méthodologies et de référentiels comptables ;
- les projets d'états financiers annuels et les options de clôture ;
- le programme de travail des Commissaires aux Comptes.

Sont rapporteurs devant ce Comité :

- le responsable du Département administratif et financier ;
- le responsable du Département des risques ;
- le responsable de l'Inspection générale.

Participent à ce comité les Directeurs Généraux Délégués Adjointes ainsi que les Commissaires aux comptes.

Le Comité des comptes fait rapport de ses travaux au Comité d'audit et au Conseil d'Administration.

Ce comité s'est réuni une fois en 2017. Il a notamment examiné les projets de comptes annuels soumis au Conseil d'Administration.

## d) Bilan du fonctionnement des organes de gouvernance

Au total sur l'exercice 2017, les séances du Conseil et des différents comités ont été tenues avec une parfaite assiduité des administrateurs.

En outre, il y a lieu de noter que les statuts ne prévoient pas de limitations particulières des pouvoirs du Directeur Général autres que celles prévues par la loi en vertu de l'article 21 des statuts.

## e) Comités de management

Pour mettre en oeuvre la stratégie de la Banque BIA, la Direction générale a mis en place les Comités de management suivants :

1. le Comité du Plan préventif de rétablissement
2. le Comité ALM
3. le Comité des marchés
4. le Comité de crédit
5. le Comité de suivi des créances douteuses et de provisionnement
6. le Comité de pilotage et de suivi des risques
7. le Comité de suivi des systèmes d'information
8. le Comité de suivi des projets informatiques
9. le Comité de sécurité informatique
10. le Comité des procédures
11. le Comité des nouveaux produits.

Au cours de l'exercice 2017, les réunions consacrées aux différents sujets se sont établies à un total de 67 séances.

## 2. MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

### MANDATS SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2017

#### Monsieur Brahim SEMID

Président Directeur Général	Banque Extérieure d'Algérie / Alger
Président Directeur Général	Banque BIA / Paris
Membre du Conseil d'Administration	UBAF Paris
Membre du Conseil d'Administration	British Arab Commercial Bank (BACB) / Londres

#### Monsieur Bashir SAMALOUS

Directeur de l'Unité Dinar Libyen	Libyan Foreign Bank / Tripoli
Vice Président	Banque BIA / Paris

#### Monsieur Hocine TAHRAOUI

Membre du Conseil d'Administration	Banque BIA / Paris
Membre du Conseil d'Administration	Entreprise Nationale de Transport Maritime de Voyageurs
Membre du Conseil d'Administration	Institut Algérien des Hautes Études Financières (IAHEF)

#### Monsieur Mustafa BEN KHALIFA

Chairman	First Gulf Bank / Tripoli
Membre du Conseil d'Administration	Banque BIA / Paris

#### Monsieur Naji Mohamed Issa BELGASEM

Directeur du Département de la recherche et de la statistique	Banque centrale de Libye / Libye
Membre du Conseil d'Administration	Banque BIA / Paris
Membre du Conseil d'Administration	National Commercial Bank / Libye
Membre de la Commission de la Politique Monétaire	Banque Centrale de Libye / Libye
Membre du Comité d'Investissement	Banque Centrale de Libye / Libye
Président du Comité du budget	Banque Centrale de Libye / Libye

#### Monsieur Amer AMISH

Directeur Général Délégué Adjoint	Banque BIA / Paris
Membre du Conseil d'Administration	Arab International Company for Hotels and Tourism / Le Caire

#### Monsieur Mohamed YOUNSI

Directeur Général Délégué Adjoint	Banque BIA / Paris
-----------------------------------	--------------------





## Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

### 3. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Nous portons à votre connaissance qu'une convention soumise à l'article L. 225-38 du Code de Commerce avait été portée à la connaissance du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2012.

Nous vous indiquons qu'aucune autre convention conclue ou autorisée au cours d'exercices antérieurs n'a été poursuivie au cours du dernier exercice.

### 4. DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DU CAPITAL

Aux termes de l'article 8 des statuts de la Banque, le capital social peut, sur proposition du conseil d'administration, être augmenté par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, prise dans les conditions prévues à l'article 40.

Mesdames, Messieurs,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Banque BIA S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### Fondement de l'opinion

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

#### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### Risque de crédit – Dépréciations individuelles

##### *Risque identifié*

Dans l'exercice de ses activités de prêt, la banque BIA est exposée au risque de crédit résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers. Elle constitue des dépréciations et provisions destinées à couvrir les risques avérés de pertes. Celles-ci sont déterminées sur base individuelle. Elles sont fondées sur des paramètres réglementaires ou spécifiques ainsi que sur des paramètres tenant compte de situations macro économiques susceptibles d'affecter les portefeuilles de crédit sensibles. Ces provisions constituent une estimation significative pour l'établissement des comptes et font appel au jugement de la direction. Elles constituent pour ces raisons un point clé de l'audit.



## **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons examiné le dispositif de contrôle et testé la conception et l'efficacité des contrôles clés relatifs au recensement des expositions (et notamment à l'identification de l'assiette des créances porteuses de risque avéré), au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à la détermination des dépréciations et provisions afférentes sur base individu elle.

Nos travaux ont notamment consisté en la réalisation de tests de contrôle du dispositif d'identification et de suivi des contreparties sensibles, douteuses et contentieuses ; du processus de revue de crédit et du dispositif de valorisation des garanties. Par ailleurs, sur la base d'un échantillon de dossiers sélectionnés sur des critères de matérialité et de risques, nous avons réalisé des analyses contradictoires des montants de provisions.

## **Traitement comptable des titres de placement**

*Risque identifié*

La banque BIA détient un portefeuille de titres de placement pour compte propre composé pour l'essentiel d'obligations, de parts d'OPCVM et d'actions. L'intention de gestion de la direction est un critère déterminant pour le traitement comptable et fiscal des titres de placement et constitue donc un point clé de l'audit.

## **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle interne du portefeuille titres, s'enquérir auprès de la direction de l'intention de gestion, à prendre connaissance des règles de gestion applicables et à analyser par sondage les opérations sur titres réalisées.

## **Continuité d'exploitation**

*Risque identifié*

Lors de l'établissement des comptes il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. La banque BIA exerce son activité dans un contexte géopolitique complexe perdurant depuis plusieurs années, ceci ayant un impact baissier sur le niveau général d'activité de la banque.

Dans un tel contexte la continuité d'exploitation pourrait présenter un risque et constitue à ce titre un point clé d'audit.

## **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Nos travaux ont consisté à apprécier les éléments retenus par le conseil d'administration justifiant de l'application du principe comptable de continuité d'exploitation et à prendre connaissance de la documentation qui sous-tend ces éléments.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

## **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

## **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

*Désignation des commissaires aux comptes*

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Banque BIA SA par les assemblées générales du 20 avril 1993 pour le cabinet Baker Tilly Sofideec et du 6 mai 2011 pour le cabinet Artex Audit Associés. Au 31 décembre 2017, le cabinet Baker était dans la 25<sup>e</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Artex Audit Associés, dans sa 7<sup>ème</sup> année.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

*Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 02 mai 2018  
Les Commissaires aux Comptes

**Sofideec Baker Tilly**  
Moez CHARFI

**Artex Audit Associés**  
Franck MEDIONI





## Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la société BANQUE BIA,  
Mesdames Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

### CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La Banque BIA peut être amenée à rendre des services ou effectuer des démarches dans l'intérêt de ses actionnaires, moyennant la refacturation du coût de ces prestations aux actionnaires concernés.

### CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE

Objet

La Banque BIA peut être amenée à rendre des services ou effectuer des démarches dans l'intérêt de ses actionnaires, moyennant la refacturation du coût de ces prestations aux actionnaires concernés.

Personnes concernées

- La Banque Extérieure d'Algérie, représentée par Monsieur Brahim SEMID
- La Libyan Foreign Bank, représentée par Monsieur Naji Mohamed Issa

Date d'autorisation

Conseil d'administration du 31 octobre 2012

Aucune charge refacturée aux actionnaires n'a été comptabilisée au titre de l'exercice 2017.

Fait à Paris, le 02 mai 2018  
Les Commissaires aux Comptes

Sofideec Baker Tilly  
Moez CHARFI

Artex Audit Associés  
Franck MEDIONI

## Publication relative aux comptes bancaires inactifs au 31 décembre 2017

En application des articles L312-19, L312-20 et R312-21 du Code Monétaire et Financier, issus de la Loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et contrats d'assurance vie en déshérence (dite Loi Eckert) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les établissements financiers ont pour obligation de publier annuellement des informations sur les comptes bancaires inactifs.

- Nombre de comptes inactifs ouverts dans nos livres: **18**
- Montant total des dépôts et avoirs inscrits sur ces comptes: **129 608,70 €**
- Nombre de comptes dont les dépôts et avoirs ont été transférés à la Caisse des Dépôts et Consignations: **0**
- Montant total des dépôts et avoirs déposés à la Caisse des Dépôts et Consignations: **0 €**

